

SPORTS

Projet de centre d'hébergement de jeunes sportifs de haut niveau

Demandes de subventions

EXPOSE DES MOTIFS

La pratique du sport de haut niveau à Ivry à travers son club de handball, ses dix sportifs inscrits sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau 2010 (dont 6 en handball, 3 en athlétisme, 1 en football et parmi eux 7 sont inscrits sur les listes jeunes ou espoirs) est une réalité bien ancrée dans la vie ivryenne. Dans son programme municipal, adopté en mars 2008, il est indiqué que la municipalité agira « pour la réalisation d'un centre d'hébergement et de formation des jeunes sportifs ».

Dans un contexte économique et financier impactant fortement l'évolution du sport en France et son organisation (amateur comme professionnel), les politiques sportives menées dans la ville sont considérablement interrogées.

Depuis des décennies, la ville d'Ivry-sur-Seine s'engage aux côtés du milieu sportif fédéral local pour l'accompagner dans ses projets et notamment au plus haut niveau de pratique, sans pour autant s'inscrire dans toutes les logiques mercantiles du système sportif français. Forte de cette volonté, la poursuite d'une politique sportive ouverte à tous et de maintien du haut niveau sportif pose la question de la formation pour tous les jeunes et plus généralement le développement personnel des individus.

L'Union Sportive d'Ivry Handball, club doyen du handball français, est reconnue pour son brillant palmarès, ses nombreux joueurs issus du club et réalisant une carrière internationale, mais aussi, pour son centre de formation labellisé par la Fédération française de handball depuis 1997. Promouvoir la formation des jeunes joueurs au même titre que le maintien de l'équipe Première au plus haut niveau est un engagement du club.

De ce fait, offrir les meilleures conditions pour que les jeunes sportifs puissent mener un double cursus sportif et éducatif, est devenu une nécessité que la ville et le club partagent. C'est pourquoi, la ville soutient le club pour mener son projet innovant et atypique de création d'un centre d'hébergement dédié à ce public.

Pour ce faire, la ville d'Ivry-sur-Seine dispose d'un bâtiment (ex-foyer Louis Bertrand) qu'elle souhaite mettre à disposition du club, via une redevance. La situation géographique de cet équipement au cœur d'un quartier populaire (contribuant au développement et à la mixité sociale), à proximité des transports en commun et des équipements sportifs est un atout fort pour mener à bien ce projet. Sa surface (1212 m²) permet la création de logements pour 9 mineurs, 9 majeurs, 1 gardien et son remplaçant, 1 maître d'internat, des locaux destinés à la restauration collective, aux activités physiques et à la récupération, ainsi qu'au suivi médical. La ville, en tant que propriétaire poursuivra la réhabilitation du bâtiment ; à la suite de quoi, elle le mettra à disposition du club, via une redevance, qui en aura la charge et la gestion.

Cependant, la ville et le club se sont entendus pour rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet, tant pour l'investissement que le fonctionnement à venir.

Les coûts prévisionnels d'investissement (travaux et aménagements) sont estimés à 1 420 000 euros et les coûts prévisionnels de fonctionnement à 300 000 euros annuels.

Pour financer cette structure, une somme de 1 400 000 euros a été inscrite dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour les exercices budgétaires 2011 – 2012. Toutefois, les démarches de recherche de financement doivent débuter dans les meilleurs délais.

Je vous propose donc d'approuver le principe du projet et son mode de réalisation, et de solliciter toute subvention (en fonctionnement et investissement) auprès des financeurs potentiels pour la création d'un centre d'hébergement de jeunes sportifs de haut niveau.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

SPORTS

Projet de centre d'hébergement de jeunes sportifs de haut niveau

Demandes de subventions

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Séverine Peter, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le programme municipal adopté en mars 2008 dans lequel la municipalité s'engage « pour la réalisation d'un centre d'hébergement et de formation des jeunes sportifs »,

considérant que ce centre permettrait d'offrir de meilleures conditions pour que les jeunes sportifs puissent mener un double cursus sportif et éducatif,

considérant que la Ville dispose d'un bâtiment (ex-foyer Louis Bertrand) qu'elle souhaite mettre à disposition du club de l'Union Sportive d'Ivry Handball moyennant le paiement d'une redevance,

vu la réflexion en cours relative à la création d'un centre d'hébergement de jeunes sportifs de haut niveau,

considérant qu'il convient, pour la réalisation de ce projet, de solliciter toute subvention auprès de toute institution susceptible de participer à l'élaboration de ce centre,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 31 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe du projet de création d'un centre d'hébergement pour jeunes sportifs de haut niveau à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : SOLLICITE toute subvention (en fonctionnement et investissement) auprès des financeurs potentiels pour la création de ce centre et AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et la signature de tous les actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 24 SEPTEMBRE 2010